



COMPTE RENDU

Le 4 février 2025, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

**Présents :** Madame Christelle CHABOT, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Jacqueline PRENCHÈRE, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn HAVIN, Madame Véronique SAMAIN

**Procurations :** Madame Céline COUGNY à Madame Christelle CHABOT, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Stéphane DESFORGES à Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Nolwenn GALMARD à Madame Véronique PAULMIER

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PREND ACTE :**

- de la décision n° 2025-01 du 13 janvier 2025 approuvant les avenants sur les lots n° 2 « Maçonnerie », n° 5 « Menuiserie Aluminium Serrurerie », n° 6 « Menuiserie Bois », n° 7 « Plâtrerie Isolation Peinture », et n° 8 « Carrelages-Faïences » relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 15 rue Marx Dormoy dans les proportions suivantes :
  - ✓ avenant n° 3 au lot n° 2 « Maçonnerie » attribué à la SARL FERNANDES et représentant une plus-value de 3 507,60 € HT, une moins-value de 3 268,80 € HT ; ces travaux bénéficiant d'une remise commerciale de 238,80 € HT, le montant du marché reste figé à la somme de 99 024,05 € HT, soit 118 828,86 € TTC.
  - ✓ avenant n° 3 au lot n° 5 « Menuiserie Aluminium Serrurerie » attribué à la Sté ALUMETAL, représentant une moins-value de 1 071,00 € HT ; le nouveau marché s'élève à 38 765,00 € HT, soit 46 518,00 € TTC.
  - ✓ avenant n° 2 au lot n° 6 « Menuiserie Bois » attribué à la Menuiserie DUTOUR, représentant un coût supplémentaire de 5 121,48 € HT ; le nouveau marché se porte désormais à 55 058,34 € HT, soit 66 07,01 € TTC.
  - ✓ avenant n° 3 au lot n° 7 « Plâtrerie Isolation Peinture » attribué à la SARL XAVIER et représentant une plus-value de 620,80 € HT ; le nouveau marché s'élève désormais à la somme de 75 285,05 € HT, soit 90 342,06 € TTC.
  - ✓ avenant n° 2 au lot n° 8 « Carrelages - Faïences » attribué à la SARL CERASOL et représentant une moins-value de 513,60 € HT ; le nouveau marché s'élève désormais à la somme de 6 737,70 € HT, soit 8 085,24 € TTC
- de la décision n° 2025-02 du 17 janvier 2025 relative à l'approbation de l'avenant de transfert au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'un bâtiment en étude notariale et espace de coworking, de la SCPA LERNER MENIS NOAILHAT Architectes Associés à la SARL LMN ARCHITECTES pour un montant total après avenant de 44 820,00 € HT, à la date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- de la décision n° 2025-03 du 29 janvier 2025 relative à une demande de rétrocession d'une concession funéraire cinquantenaire située sur le carré n° 13 à l'emplacement n° 39, acquise le 2 septembre 2022 par Monsieur et Madame Didier DESVAUX pour la somme de 225,00 €. Un remboursement au prorata temporis d'une valeur de 214,00 € sera accordé.

**DECIDE** d'approuver les travaux de réhabilitation du commerce et du logement situés au 4 rue de l'Eglise et 2 rue de la Gargouille s'élevant à la somme prévisionnelle de 225 300,00 € HT, l'acquisition du bâti étant en cours de réalisation. **AUTORISE** le Maire à présenter les demandes de subventions s'y afférant : 141 550,00 € auprès du Département, 21 840,00 € auprès de la Région, et 12 550,00 € auprès de l'Etat.

**DECIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel portant sur l'achat, et l'aménagement de la Grange du Crédit Agricole consistant en la réalisation d'une liaison douce entre la rue Marx Dormoy et la place Péron et la création d'une salle d'exposition en lien avec le tiers-lieu. Cette opération s'élevant à la somme de 231 900,00 € HT, **AUTORISE** le Maire à présenter les demandes de subventions suivantes : 71 295,00€ auprès du Département et 81 165,00 € HT auprès de l'Etat.

**DECIDE** d'approuver les travaux de réhabilitation de la maison du Cimetière en local associatif et sportif à destination de l'ASC Pétanque, pour un montant prévisionnel de 75 185,85 € HT et d'autoriser le Maire à présenter les demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat pour les sommes respectives de 22 555,76 € et 26 315,04 €.

**DECIDE** d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 136 779 ,33 € dans le cadre du projet de désamiantage, de renforcement de la charpente et de réfection de la couverture de la halle au Parc des Expositions s'élevant à 488 382,27 €. Cette ultime demande complète l'ensemble des demandes de subventions approuvées auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (156 250 €) et du Département (97 676,49 €).

**DECIDE** d'approuver les statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) consistant à la validation du principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » et à la simplification de son mode de fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DECIDE** d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier prévoyant les nouvelles modalités de tarification du service : une cotisation complémentaire égale 0,20 % de la masse salariale s'applique désormais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DECIDE** d'apporter un soutien financier au Collège François Péron dans le cadre d'un projet de voyage scolaire en Angleterre en avril prochain pour 54 élèves dont 13 cérillois et FIXE la subvention à 650,00 € représentant 50 €/élève. PRECISE que cette subvention sera révisée à la baisse selon les fonds récoltés au cours des actions menées par le Foyer Socio-Educatif du collège.

Cérilly, le 7 février 2025

Le Maire,

**Fabien THEVENOUX**